



## Extrait du registre des délibérations 2026

# DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

Séance du 03/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 16

Date de la convocation
26/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

### Etaient présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Pascale VERHNES, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Lydia ZIADE, Annie GAT Valérie RUBEAUX ( Magdeleine)

### Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Jean Marie POUWELS donne pouvoir à Yves CAIRON, Marie VITALI donne pouvoir à Gilbert CHAZAL, Patrice RUBEAUX à Daniel BELLEGARDE

Délibération 11-2026

**Objet Fonds de soutien à l'investissement - Récupérateur d'eau- Groupe scolaire « Les Javones »**

### Etai(ent) absent(s) :

Lydie AMEVET, Sandrine GAS, Natacha BENALI,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

La volonté communale est de favoriser la transition énergétique. Cela a commencé par les travaux de rénovation de l'école et Monsieur le Maire propose de continuer en installant deux récupérateurs d'eau de pluie dans l'école, pour l'arrosage des différentes plantations. Ce projet se monte à 2040 euros HT

Il propose donc d'utiliser dans ce cadre de l'enveloppe du fonds d'investissement attribuée par le Grand Avignone fonds de concours du Grand Avignon à hauteur de 50% soit 1020 Euros HT.

### **Le Conseil municipal, après avoir oui Monsieur le Maire,**

- **APPROUVE** la demande d'utilisation de enveloppe du fonds d'investissement auprès du Grand Avignon pour le projet de récupération des eaux de pluie de l'école
- **DIT** que la recette sera inscrite au budget de 2026
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la décision

### **VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie exécutoire la présenté délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président de séance  
Daniel BELLEGARDE

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 11-2026